

NATIONS



UNIES

**CAISSE COMMUNE**  
**DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES**  
**RAPPORT ANNUEL DU COMITE MIXTE**  
**DE LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS**  
**DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES**  
pour l'année terminée le 31 décembre 1951

**ASSEMBLEE GENERALE**

**DOCUMENTS OFFICIELS : SEPTIEME SESSION**

**SUPPLEMENT N° 8 (A/2189)**

( 10 p. )

NEW-YORK, 1952

## TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
I. Introduction .....	1
II. Affiliation de nouvelles organisations .....	1
III. Deuxième session du Comité mixte de la Caisse commune des pensions....	1
a) Généralités .....	1
b) Amendements aux statuts de la Caisse commune des pensions.....	2
IV. Comité permanent du Comité mixte .....	2
V. Comité des placements .....	2
VI. Vérification des comptes de la Caisse .....	2
VII. Fonctionnement de la Caisse	
a) Etats financiers .....	2
b) Membres .....	2
c) Versements des prestations .....	2
d) Etat des recettes et des dépenses pour l'année 1951 .....	3
e) Bilan au 31 décembre 1951 .....	3
f) Rendement des placements .....	3
VIII. Jurisdiction compétente pour connaître des recours invoquant l'inobservation des statuts de la Caisse .....	4

### ANNEXE

Etats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 1951.....	5
---	---

### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

# CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

## Report annuel du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à l'Assemblée générale et aux organisations affiliées, pour l'année terminée le 31 décembre 1951

### I. Introduction

1. Le présent rapport sur le fonctionnement de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pendant l'année terminée le 31 décembre 1951 est présenté à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et aux organes directeurs de toutes les organisations affiliées à la Caisse, conformément à l'article 35 des statuts de la Caisse.

2. En 1951, les organisations suivantes étaient affiliées à la Caisse:

- Organisation des Nations Unies;
- Organisation mondiale de la santé;
- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture;
- Organisation internationale du Travail;
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;
- Organisation de l'aviation civile internationale.

### II. Affiliation de nouvelles organisations

3. Au cours de l'année 1951, le Comité mixte de la Caisse commune des pensions a recommandé d'approuver les accords portant affiliation de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Ces accords ont été conclus depuis par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et ils ont pris effet le 1er janvier 1951 pour l'UNESCO et le 1er mars 1951 pour l'OACI.

4. Au moment de l'établissement du présent rapport, des négociations sont en cours avec l'Organisation météorologique mondiale, en vue de l'affiliation de cette organisation à la Caisse commune à partir du 1er janvier 1952.

### III. Deuxième session du Comité mixte de la Caisse commune des pensions

5. La deuxième session du Comité mixte de la Caisse commune des pensions s'est tenue à Genève au mois d'avril 1951, sous la présidence de M. G. A. Johnston, de l'Organisation internationale du Travail. A cette session, les organisations affiliées étaient représentées par les délégations suivantes:

#### Organisation des Nations Unies

M. R. T. Cristobal  
Mlle Carol Laise  
M. H. C. Andersen  
M. G. Palthey  
Mlle Elisabeth Scheltema  
M. Marc Schreiber  
M. R. Trachtenberg  
M. D. Vaughan

#### Origine de la désignation

Assemblée générale  
Assemblée générale  
Secrétaire général  
Secrétaire général  
Secrétaire général  
Membres de la Caisse  
Membres de la Caisse  
Membres de la Caisse

#### Organisation mondiale de la santé

M. A. J. Höjer  
M. Milton P. Siegel  
M. H. C. Grant et  
Mlle B. Newton (suppléants)  
M. F. Gutteridge et  
M. C. H. Moore (suppléant)

#### Origine de la désignation

Assemblée  
Directeur général

Membres de la Caisse

#### Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

Mlle Carol Laise  
M. Irving Posner et  
Mme M. Dillon (suppléants de Mme Finn)

Conférence  
Directeur général

#### Organisation internationale du Travail

M. le professeur W. Rappard  
M. G. A. Johnston  
M. H. Reymond (suppléant)  
M. A. Zelenka

Conférence  
Directeur général  
Directeur général  
Membres de la Caisse

#### Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

M. G. Ladreit de Lacharrière  
M. R. Harper-Smith  
M. L. Lind

Conférence générale  
Directeur général  
Membres de la Caisse

#### Organisation de l'aviation civile internationale

M. C. S. Booth  
M. W. S. Chaney  
M. R. J. Moulton

Assemblée  
Secrétaire général  
Membres de la Caisse

#### a) GÉNÉRALITÉS

6. Au cours de sa deuxième session, le Comité mixte a notamment:

i) Examiné et approuvé les états financiers de la Caisse pour l'année 1950;

ii) Examiné le rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies sur les états financiers;

iii) Examiné et approuvé le rapport du Comité permanent du Comité mixte;

iv) Approuvé le rapport annuel du Comité mixte à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et aux organisations affiliées;

v) Examiné un état du portefeuille de la Caisse commune des pensions;

vi) Procédé à un nouvel examen des normes médicales et adopté certains amendements auxdites normes;

vii) Procédé à un nouvel examen du règlement administratif et adopté certains amendements audit règlement;

viii) Adopté des procédures financières d'ordre général pour la gestion des affaires de la Caisse;

ix) Recommandé la nomination d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint du Comité mixte et formulé des recommandations concernant la nomination d'un conseiller médical du Comité.

#### b) AMENDEMENTS AUX STATUTS DE LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS

7. Les Comités des pensions des organisations affiliées ont présenté au Comité mixte de nombreuses propositions d'amendements aux statuts. Ces propositions tendaient notamment:

- i) A préciser le sens des statuts;
- ii) A modifier le taux des prestations;
- iii) A modifier l'organisation administrative et financière de la Caisse;
- iv) A modifier les dispositions des statuts relatives aux unités monétaires qui pourront être utilisées pour le versement des contributions et des prestations.

8. Après avoir examiné toutes ces propositions en détail, le Comité mixte est parvenu à la conclusion qu'il y aurait lieu, d'une manière générale, de ne pas modifier les statuts trop fréquemment. Le Comité mixte ne devrait recommander à l'Assemblée générale de modifications qu'après avoir procédé à une enquête approfondie et obtenu l'avis des actuaires. De nombreux membres du Comité ont estimé que, faute de temps, il n'a pas encore été possible de coordonner les pratiques administratives relatives au fonctionnement de la Caisse des pensions, particulièrement dans les organisations récemment affiliées. Le Comité mixte a, par conséquent, décidé de ne présenter à la session de l'Assemblée générale de 1951 aucune proposition relative à l'amendement des statuts. Il a décidé, d'autre part, de transmettre toutes les propositions de cette nature à deux groupes de travail, dont l'un se réunirait à Genève, l'autre à New-York, qui seraient chargés de les examiner d'une manière approfondie, de prendre des dispositions en vue d'organiser des séances mixtes, et de faire rapport au Comité mixte à sa troisième session.

9. Le Comité mixte a également décidé, conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts, d'inviter l'actuaire conseil à procéder à une évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 1951 et, en même temps, à l'étude actuarielle des faits passés prévue à l'article 29, afin de conseiller le Comité sur la révision éventuelle des tables de mortalité, des tables de calcul des services et de toutes les autres tables actuellement utilisées<sup>1</sup>.

10. L'opinion générale du Comité sur les diverses propositions qui lui ont été présentées, ainsi que les instructions qu'il a données aux groupes de travail, figurent dans une série de résolutions adoptées à sa deuxième session et dans les comptes rendus analytiques de ladite session.

#### IV. Comité permanent du Comité mixte

11. Au cours de l'année 1951, le Comité permanent du Comité mixte s'est réuni plusieurs fois pour s'acquitter de certaines fonctions que lui a réservées le

<sup>1</sup> Voir *Assemblée générale, Documents officiels, septième session, Supplément n° 8A (A/2190)*.

Comité mixte, la plus importante consistant à autoriser l'octroi de pensions d'invalidité.

#### V. Comité des placements

12. Les placements de la Caisse sont effectués par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en consultation avec le Comité des placements, créé par l'article 25 des statuts, et avec le Comité mixte. Jusqu'à la fin de l'année 1951, conformément à la politique arrêtée par le Comité des placements, les placements de la Caisse étaient effectués en bons du trésor des Etats-Unis et en obligations de société de premier ordre. A sa session de 1951, le Comité des placements a recommandé de procéder progressivement à des placements en actions soigneusement choisies, le montant de ces placements ne devant pas, pour le moment, dépasser 15 pour 100 du montant total des placements. Le Comité mixte a approuvé cette recommandation et la nouvelle politique a été mise en œuvre en 1952.

13. Le Comité mixte des pensions a approuvé expressément la politique de placements suivie en 1951 et tient à rendre hommage devant l'Assemblée générale aux services rendus par les membres du Comité des placements.

#### VI. Vérification des comptes de la Caisse

14. A la suite d'un accord intervenu avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies a procédé à la vérification des comptes de la Caisse pour l'année 1951. Le Comité mixte des pensions tient à remercier de ses précieux services le Comité des commissaires aux comptes.

#### VII. Fonctionnement de la Caisse

##### a) ETATS FINANCIERS

15. Les états financiers de la Caisse pour l'année 1951, dûment certifiés par le Comité des commissaires aux comptes, sont annexés au présent rapport.

##### b) MEMBRES

16. Au 31 décembre 1951, le nombre des membres actifs de la Caisse s'élevait à 7.582, ce qui représente une augmentation de 2.092 membres par rapport à l'année précédente. Près de la moitié de cette augmentation est due à l'affiliation des deux organisations mentionnées au paragraphe 3. Le nombre total des membres qui ont été admis à la Caisse depuis sa création en 1947 s'élève à 9.472; le nombre des retraits pour cause de départ au cours de la même période a été de 1.890.

##### c) VERSEMENTS DES PRESTATIONS

17. Les statuts prévoient les catégories suivantes de prestations: prestations de retraite, pensions de veuve, prestations pour enfants, prestations d'invalidité et prestations en cas de départ. Le nombre et le montant des prestations qui ont été autorisées, a) au cours de l'année 1951, et b) depuis la création de la Caisse dans chacune de ces catégories, figurent dans les tableaux ci-après:

PRESTATIONS ANNUELLES EN COURS DE VERSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 1951

Détail	Prestations de retraites	Pensions aux veuves	Prestations pour enfants	Prestations d'invalidité
<b>a) Autorisées en 1951</b>				
Nombre de prestations .....	24	7	8	4
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Montant annuel total de ces prestations .....	7.588,69	3.271,76	2.400,00	5.204,52
<b>b) Autorisées depuis la création de la Caisse</b>				
Nombre de prestations .....	39	12	12	6
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Montant annuel total de ces prestations .....	11.206,93	7.081,24	3.600,00	8.697,53

PRESTATIONS PAYÉES SOUS FORME DE VERSEMENT D'UNE SOMME EN CAPITAL

Détail	Nombre de prestations	Montants
<b>a) Payées en 1951</b>		
Conversion, totale ou partielle, de pensions de retraite .....	18	33.208
Prestations de départ, versées après moins de cinq ans de services ...	807	363.967
Prestations de départ, versées après plus de cinq ans de services .....	29	104.078
<b>b) Payées depuis la création de la Caisse</b>		
Conversion, totale ou partielle, de pensions de retraite .....	27	55.250
Prestations de départ, versées après moins de cinq ans de services ...	1.853	828.204
Prestations de départ, versées après plus de cinq ans de services .....	29	104.028

d) ETAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE 1951

18. Les états font ressortir un excédent de recettes de 7.237.700 dollars pour l'année 1951. Ce chiffre comprend des recettes non renouvelables d'un montant de 464.657 dollars, représentant les contributions du personnel des nouvelles organisations affiliées, accumulées au cours de leurs années de services avant leur admission à la Caisse.

19. Les revenus provenant des placements se sont élevés à 440.055 dollars.

20. Le montant total des prestations payées au cours de l'année s'est élevé à 515.574 dollars, dont 467.995 dollars ont été versés au titre de prestations de départ. Au 28 février 1951, toutes les prestations de départ ne représentaient dans chaque cas que le remboursement des contributions du membre intéressé. Depuis le 1er mars 1951, un certain nombre de prestations de départ correspondent à l'équivalent actuariel en espèces des droits aux prestations de retraite acquis par l'intéressé.

e) BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1951

21. Les disponibilités s'élevaient à 265.868 dollars, dont 48.250 dollars assignés pour l'achat de titres en cours de livraison à la date de l'établissement du bilan. Le montant véritable des fonds disponibles était donc de 217.618 dollars.

22. Les contributions à recevoir, d'un montant de 356.573 dollars, comprenaient les contributions des organisations affiliées venues à échéance à la fin de l'année. Ces contributions ont depuis lors été reçues dans leur totalité.

23. La valeur comptable du portefeuille s'élevait à 20.731.321 dollars à la fin de l'année 1951. Ainsi qu'il ressort du tableau A des états financiers, le portefeuille était constitué par des valeurs du Gouvernement fédéral des Etats-Unis et par des obligations de sociétés de premier ordre des Etats-Unis, pour la plupart des compagnies de chemin de fer et des entreprises de services publics.

24. Les sommes à payer, soit 73.589 dollars, comprenaient un montant de 48.250 dollars consacré à des placements en cours d'exécution au 31 décembre 1951, ainsi qu'on l'a déjà signalé à propos du poste disponibilités.

	Dollars
25. Le capital de la Caisse au début de 1951 s'élevait à .....	14.085.740
A ajouter: excédent des recettes sur les dépenses pour l'année .....	7.237.700

Capital total de la Caisse au 31 décembre 1951 .....	21.323.440
--	------------

26. Le bilan de la Caisse a été certifié exact, après vérification, par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies qui n'a formulé aucune réserve.

f) RENDEMENT LES PLACEMENTS

27. Le rendement des placements actuels dépasse légèrement 2½ pour 100, taux d'intérêt adopté comme base des calculs actuariels de la Caisse. On trouvera au tableau A joint aux états financiers une liste des valeurs qui constituaient le portefeuille de la Caisse commune au 31 décembre 1951 (voir l'annexe).

## VIII. Jurisdiction compétente pour connaître des recours invoquant l'inobservation des statuts de la Caisse

28. A ses deuxième et troisième sessions<sup>2</sup>, le Comité mixte de la Caisse commune des pensions a examiné la question de la juridiction compétente pour connaître des recours formés contre ses décisions ou contre celles des comités des pensions des diverses organisations affiliées. En vertu de l'article 2 de son statut, le Tribunal administratif des Nations Unies est compétent pour connaître des recours des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies invoquant l'inobservation des statuts de la Caisse. La compétence du Tribunal ne s'étend à aucune des cinq institutions spécialisées qui sont affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel, mais, aux termes de l'article 12 du statut du Tribunal, ces institutions peuvent reconnaître la compétence du Tribunal.

29. On a attiré l'attention du Comité sur le fait que l'article 7 du statut du Tribunal prévoit qu'aucun recours ne sera recevable si le fonctionnaire intéressé n'a pas préalablement soumis le différend à l'organisme paritaire de recours prévu par le statut du personnel des Nations Unies, sauf lorsque le Secrétaire général et le requérant en ont convenu autrement. Le Comité a aussi examiné les dispositions de l'article 9 du statut du Tribunal administratif en ce qui concerne la question de l'autorité devant laquelle devraient être formés les recours ayant trait à la gestion de la Caisse, et la question de l'autorité à laquelle il appartiendrait d'exécuter les décisions du Tribunal.

30. L'Organisation internationale du Travail possède son propre Tribunal administratif dont la compétence a été acceptée, à titre temporaire, par l'Organisation mondiale de la santé.

31. Le Comité mixte de la Caisse commune des pensions a été saisi de plusieurs propositions tendant à établir une procédure satisfaisante et, au cours de sa troisième session en 1952, il a chargé un Groupe de travail d'étudier les solutions possibles et de lui rendre compte. Le Comité mixte, dans son ensemble, a fait sien l'avis du Groupe de travail selon lequel il faudrait, dans toute la mesure du possible, uniformiser les règles applicables et selon lequel la situation actuelle n'était pas satisfaisante à cet égard.

32. Considérant que le Comité mixte de la Caisse commune des pensions a délégué certains de ses pouvoirs aux comités des pensions des organisations affiliées, le Groupe de travail, après avoir entendu les opi-

nions exprimées par chacune de ces organisations, a proposé la solution suivante:

a) Si un membre de la Caisse ou un bénéficiaire de prestations conteste une décision du Comité des pensions d'une organisation affiliée, la décision contestée sera renvoyée pour avis au Comité mixte de la Caisse commune des pensions. Le Comité des pensions de l'organisation affiliée devra alors reconsidérer sa décision en tenant compte de l'avis du Comité mixte. Si le fonctionnaire intéressé persiste à contester la décision du comité de son organisation, il aura le droit de former un recours devant le Tribunal administratif de son organisation, s'il en existe un.

b) Lorsque la contestation porte sur une décision du Comité mixte de la Caisse commune des pensions, le recours doit être formé devant le Tribunal administratif de l'Organisation des Nations Unies, et ce, pour tous les membres de la Caisse. Quant aux organisations affiliées qui n'accepteraient pas la compétence générale du Tribunal, on pourrait les inviter à lui reconnaître une compétence limitée aux recours formés contre les décisions du Comité mixte de la Caisse commune des pensions. Les représentants des organisations affiliées intéressées ont déclaré qu'ils accueilleraient favorablement cette solution, si les affaires auxquelles seraient parties des membres de la Caisse employés par les institutions spécialisées ayant leur siège en Europe pouvaient être soumises au tribunal siégeant en Europe.

33. Lorsque la recommandation formulée par le Groupe de travail lui a été soumise, le Comité mixte de la Caisse commune des pensions n'a pu se mettre d'accord sur une solution. Certains de ses membres ont estimé que les recours formés contre les décisions des comités des organisations affiliées devraient être soumis au Comité mixte avant toute intervention d'un tribunal administratif.

34. D'autres membres ont estimé que le Comité mixte n'était pas actuellement compétent pour examiner la question de la procédure de recours. La compétence du Tribunal administratif de l'Organisation des Nations Unies et celle du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail ayant été définies par les organes compétents de ces organisations, le Comité mixte ne devait pas modifier les dispositions prises. D'autres membres enfin ont pensé que rien n'empêchait le Comité mixte de soumettre des recommandations aux assemblées des organisations intéressées.

35. En conséquence, le Comité mixte n'a formulé aucune recommandation sur la question et il a décidé, à sa troisième session qui a eu lieu en juillet 1952, de faire mention des débats dans son rapport à la septième session de l'Assemblée générale.

<sup>2</sup> Le compte rendu détaillé des travaux de la troisième session du Comité figurera dans le rapport annuel pour 1952.

## ANNEXE

### CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

**Etats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 1951**

ETAT DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE LA CAISSE AU 31 DÉCEMBRE 1951

	<i>Dollars</i>
<i>Actif</i>	
Fonds disponibles en banque .....	265.868
Contributions à recevoir .....	356.573
Intérêts des placements .....	102.486
Valeurs en portefeuille, au prix d'achat, compte tenu de l'amortissement des primes et des pertes, voir au tableau A (valeur en bourse: 19.953.668 dollars).....	20.731.321
	21.456.248
	21.456.248
 <i>Passif et capital de la Caisse</i>	
Sommes à payer .....	73.598
En réserve, jusqu'à décision du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel .....	59.210
<i>Capital de la Caisse:</i>	
Au 1er janvier 1951 .....	14.085.740
<i>A ajouter:</i> Excédent des recettes pour l'année terminée le 31 décembre 1951....	7.237.700
	21.323.440
	21.456.248

*Certifié exact:*

(Signé) Bannerman CLARK

*Secrétaire de la Caisse commune  
des pensions du personnel des Nations Unies*

*Vu et approuvé:*

(Signé) Marc SCHREIBER

(Signé) H. C. ANDERSEN

*Membres de la Caisse commune  
des pensions du personnel des Nations Unies*

#### ATTESTATION DE VÉRIFICATION

Nous avons examiné le présent état de l'actif et du passif de la Caisse commune des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies conformément aux instructions que nous avons reçues. Nous avons obtenu tous les renseignements et explications nécessaires et nous certifions, à la suite de cette vérification, qu'à notre avis, l'état ci-dessus et l'état des recettes et dépenses y afférents sont exacts.

(Signé) Watson SELLAR, *Canada*

(Signé) Rafael ESCALLON, *Colombie*

(Signé) Otto F. REMKE, *Danemark*

ETAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE TERMINÉE  
LE 31 DÉCEMBRE 1951

<i>Recettes</i>	<i>Dollars</i>
<b>Contributions des membres du personnel des organisations affiliés :</b>	
Contributions normales à raison de 7 pour 100 des traitements soumis à retenue	2.261.130
Transferts des caisses de prévoyance .....	255.445
Contributions volontaires destinées à faire comprendre dans la période d'affiliation les services accomplis antérieurement et dont la rémunération n'était pas soumise à retenue .....	32.565
Contributions volontaires pour l'obtention d'un complément de pension de retraite	15.800
	<b>2.564.940</b>
<b>Contributions des organisations affiliées :</b>	
Contributions normales à raison de 14 pour 100 des traitements soumis à retenue	4.473.938
Versements destinés à compléter les soldes créditeurs du personnel virés des caisses de prévoyance .....	209.212
Contributions destinées à faire comprendre dans la période d'affiliation les services accomplis antérieurement et dont la rémunération n'était pas soumise à retenue .....	65.129
	<b>4.748.279</b>
Intérêts des placements, etc.	440.055
	<b>7.753.274</b>
<b>Dépenses</b>	
<b>Prestations versées :</b>	
Départ .....	467.995
Retraite .....	31.746
Invalidité .....	10.023
Veuves et ayants droit désignés .....	3.740
Enfants et orphelins .....	2.070
	<b>515.574</b>
<i>Excédent des recettes sur les dépenses</i>	<b>7.237.700</b>

*Note:* Les dépenses administratives sont imputées sur le budget général de l'Organisation des Nations Unies, conformément à l'article 27 des statuts de la Caisse approuvés par l'Assemblée générale.

TABLEAU A

CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

PORTFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 1951

Titres	Prix d'achat <sup>a</sup> Dollars	Titres	Prix d'achat <sup>a</sup> Dollars
United States of America Treasury Bills, échéance 27/3/1952 .....	99.555	United States of America Treasury Bonds of 1965-1970, 2½%, échéance 15/3/1970 .....	648.843
United States of America Treasury Bonds, 2%, échéance 15/9/1953 .....	100.000	Cleveland Electric Illuminating Company First Mortgage, 3%, échéance 1/7/1970 .....	146.059
United States of America Savings Bonds, série F, échéance 1/11/1958 .....	113.836	Boston Edison Company First Mortgage, 2¾%, échéance 1/12/1970 .....	120.838
United States of America Savings Bonds, série F, échéance 1/1/1959 .....	113.358	Detroit Edison Company General and Refunding Mortgage, série H, 3%, échéance 1/12/1970 .....	253.514
United States of America Savings Bonds, série F, échéance 1/12/1959 .....	110.782	United States of America Treasury Bonds of 1966-1971, 2½%, échéance 15/3/1971 .....	657.211
United States of America Savings Bonds, série F, échéance 1/4/1960 .....	219.721	Standard Oil Company of New Jersey Debenture, 2¾%, échéance 15/5/1971 .....	382.118
United States of America Savings Bonds, série F, échéance 1/7/1960 .....	1.562.654	Consolidated Edison Company of New York Incorporated First and Refunding Mortgage, 2¾%, échéance 1/6/1972 .....	249.199
United States of America Savings Bonds, série F, échéance 1/1/1961 .....	107.810	United States of America Treasury Bonds of 1967-1972, 2½%, échéance 15/12/1972 .....	684.001
American Telephone and Telegraph Company, 2¾%, échéance 15/12/1961 .....	207.922	Pacific Gas and Electric Company First and Refunding Mortgage, série L, 3%, échéance 1/6/1974 .....	258.541
United States of America Savings Bonds, série F, échéance 1/1/1962 .....	105.139	Cincinnati Union Terminal Company Guaranteed First Mortgage, série G, 2¾%, échéance 1/8/1974 .....	397.833
United States of America Savings Bonds, série F, échéance 1/4/1962 .....	104.483	Government of Canada Bonds of 1953-1974, 2¾%, échéance 1/9/1974 .....	526.125
United States of America Treasury Bonds, 2½%, échéance 15/6/1962 .....	703.931	Kansas City Terminal Railway Company First Mortgage, 2¾%, échéance 1/10/1974 .....	51.475
United States of America Savings Bonds, échéance 1/10/1962 .....	1.031.881	Virginia Electric and Power Company First and Refunding Mortgage, 2¾%, échéance 1/3/1975 .....	126.523
United States of America Savings Bonds, échéance 1/1/1963 .....	102.533	Consumers Power Company First Mortgage, 2¾%, échéance 1/9/1975 .....	254.887
Chicago Union Station Company First Mortgage, série F, 3½%, échéance 1/7/1963 .....	170.311	American Telephone and Telegraph Company Debenture, 2¾%, échéance 1/10/1975 .....	94.962
Chesapeake and Ohio Railway Company Equipment Trust, 2½%, échéance 1/8/1963 .....	74.079	Cincinnati Gas and Electric Company First Mortgage, 2¾%, échéance 1/10/1975 .....	147.865
Erie Railroad Company Equipment Trust, 2¾%, échéance 15/1/1964 .....	73.109	Northern States Power Company First Mortgage, 2¾%, échéance 1/10/1975 .....	253.293
Quaker Oats Company, 2¾%, échéance 1/7/1964 .....	59.988	Buffalo Niagara Electric Corporation First Mortgage Debenture, 2¾%, échéance 1/11/1975 .....	250.645
Erie Railroad Company Equipment Trust, 2¾%, échéance 15/7/1964 .....	73.041	Union Pacific Railroad Company, 2¾%, échéance 1/2/1976 .....	365.166
Great Northern Railway Equipment Trust, 2¾%, échéance 1/2/1965 .....	145.938	International Bank for Reconstruction and Development Bonds, 3%, échéance 1/3/1976 .....	25.000
National Steel Corporation First Mortgage, 3%, échéance 1/4/1965 .....	124.115	United New York Railway and Canal General Mortgage, 2¾%, échéance 1/3/1976 .....	195.642
Chesapeake and Ohio Railway Company Trust, 2½%, échéance 15/5/1965 .....	24.586	Consolidated Natural Gas Company Debenture, 3¼%, échéance 1/5/1976 .....	152.193
Texas Corporation Debenture, 3%, échéance 15/5/1965 .....	203.739	National Dairy Products Corporation Debenture, 3¼%, échéance 1/6/1976 .....	249.389
Chesapeake and Ohio Railway Company Fourth Equipment Trust, 2½%, échéance 1/8/1965 .....	9.804	Socony Vacuum Oil Debenture, 2½%, échéance 1/6/1976 .....	386.674
Southern California Edison Company Limited First and Refunding Mortgage, 3%, échéance 1/9/1965 .....	238.764	General Foods Corporation Debenture, 3¾%, échéance 1/7/1976 .....	100.000
Chesapeake and Ohio Railway Company Fourth Equipment Trust, 2½%, échéance 15/11/1965 .....	98.293	Tampa Electric Company First Mortgage, 2¾%, échéance 1/8/1976 .....	246.702
Atlantic Refining Company Debenture, 2¾%, échéance 15/1/1966 .....	273.579	Commonwealth Edison Company, 3%, échéance 1/3/1977 .....	205.276
Chesapeake and Ohio Railway Company Fourth Equipment Trust, 2½%, échéance 1/2/1966 .....	39.192	Pacific Telephone and Telegraph Company Debenture, 3%, échéance 1/3/1978 .....	138.305
Monongahela Railway Company Guaranteed First Mortgage, série B, 3¼%, échéance 1/2/1966 .....	73.013	Commonwealth Edison Company First Mortgage, série N, 3%, échéance 1/6/1978 .....	157.349
United States of America Treasury Bonds of 1962-1967, 2½%, échéance 15/6/1967 .....	674.838	Illinois Bell Telephone Company First Mortgage, série B, 3%, échéance 1/6/1978 .....	137.555
Philadelphia Electric Company First and Refunding Mortgage, 2¾%, échéance 1/11/1967 .....	253.919	Duke Power Company First and Refunding Mortgage, 2¾%, échéance 1/2/1979 .....	242.527
Consolidated Natural Gas Company Debenture, 2¾%, échéance 1/4/1968 .....	217.496	Delaware Power and Light Company First and Collateral Trust, 2¾%, échéance 1/7/1979 .....	258.882
Public Service Electric and Gas Company First and Refunding Mortgage, 3¼%, échéance 1/7/1968 .....	11.603	United States of America Treasury Bonds, 2¾%, échéance 1/4/1980 .....	1.009.869
Ohio Power Company First Mortgage, 3¼%, échéance 1/10/1968 .....	312.767	Public Service Electric and Gas Company First and Refunding Mortgage, 2¾%, échéance 1/5/1980 .....	233.483
United States of America Treasury Bonds of 1963-1968, 2½%, échéance 15/12/1968 .....	645.576	Atlantic City Electric Company First Mortgage, série A, 2¾%, échéance 1/11/1980 .....	255.415
United States of America Treasury Bonds of 1964-1969, 2½%, échéance 15/6/1969 .....	946.868	Borden Company Debenture, 2¾%, échéance 1/3/1981 .....	397.774

<sup>a</sup> Compte tenu de l'amortissement des primes et des pertes.

<i>Titres</i>	<i>Prix d'achat<sup>a</sup> Dollars</i>	<i>Titres</i>	<i>Prix d'achat<sup>a</sup> Dollars</i>
International Bank for Reconstruction and Development Bonds, 3¾%, échéance 1/10/1981 .....	100.000	Dominion of Canada Bonds of 1957/1960, 3%, échéance 1/6/1960 6th Victory Loan .....	66.118
Gulf States Utilisation Company First Mortgage, 3¾%, échéance 1/11/1981 .....	307.116	Dominion of Canada Bonds 1959/1962, 3%, échéance 1/2/1962 7th Victory Loan .....	65.396
Niagara Mohawk Power Corporation General Mortgage, 3¾%, échéance 1/12/1981 .....	305.388	Dominion of Canada Bonds of 1959/1963, 3%, échéance 1/10/1963 8th Victory Loan .....	65.174
Dominion of Canada Bonds of 1954/1957, 3%, échéance 1/5/1957 4th Victory Loan Series L4..	66.486		
Dominion of Canada Bonds of 1956/1959, 3%, échéance 1/1/1959 5th Victory Loan Series L7..	66.284		<u>20.731.321</u>